

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
DU COMITÉ EXÉCUTIF DE  
LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

Séance ordinaire tenue le jeudi 27 janvier 2022 à 9h00 par  
vidéoconférence / Zoom.

**Sont présents**

Mme Valérie Plante, présidente et mairesse de la Ville de Montréal  
Mme Catherine Fournier, vice-présidente, mairesse de la Ville de  
Longueuil  
M. Stéphane Boyer, maire de la Ville de Laval  
M. Martin Damphousse, maire de la Ville de Varennes  
M. Denis Martin, maire de la Ville de Deux-Montagnes  
Mme Dominique Ollivier, présidente du comité exécutif de la Ville  
de Montréal  
M. Sylvain Ouellet, conseiller de la Ville de Montréal,  
arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension  
M. Luc Rabouin, Membre du comité exécutif de la Ville de  
Montréal

---

Le directeur général, M. Massimo Iezzi, et le secrétaire de la  
communauté, M. Tim Seah assistent à la séance.

---

La séance est ouverte par la présidente à 9h00.

---

**PRÉSENTATIONS**

- Carte dynamique
- Nouveau régime transitoire pour la gestion des zones inondables
- Présentation du projet de PMDE

CE22-001

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE LE 14  
OCTOBRE 2021

Il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance tenue le 14  
octobre 2021.

---

CE22-002

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE TRAVAIL D'UN ANALYSTE  
EN GÉOMATIQUE

Il est résolu de renouveler le contrat de travail de M. Stéphane  
Sarda, en qualité d'analyste en géomatique, pour une durée de cinq  
ans, du 13 février 2022 au 12 février 2027, aux conditions et  
traitement annuel en conformité avec la politique salariale de la  
Communauté, et d'autoriser la signature de ce contrat par le  
directeur général.

---



CE22-003

RENOUVELLEMENT DE CONTRAT DE TRAVAIL D'UN CONSEILLER  
EN RECHERCHE

Il est résolu de renouveler le contrat de travail de M. Vincent Robillard en qualité de conseiller en recherche, pour une durée de cinq ans, du 23 avril 2022 au 22 avril 2027, aux conditions et traitement annuel en conformité avec la politique salariale de la Communauté, et d'autoriser la signature de ce contrat par le directeur général.

---

CE22-004

RENOUVELLEMENT DE CONTRAT DE TRAVAIL D'UNE  
CONSEILLÈRE EN RECHERCHE

Il est résolu de renouveler le contrat de travail de Mme Sylvie Houle en qualité de conseillère en recherche, pour une durée de cinq ans, du 16 avril 2022 au 15 avril 2027, aux conditions et traitement annuel en conformité avec la politique salariale de la Communauté, et d'autoriser la signature de ce contrat par le directeur général.

---

CE22-005

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE TRAVAIL DU SECRÉTAIRE  
DE LA COMMUNAUTÉ

Il est résolu de recommander au conseil et de renouveler le contrat de travail de Me Tim Seah en qualité de secrétaire de la Communauté, pour une durée de cinq ans, du 29 mai 2022 au 28 mai 2027, aux conditions et traitement annuel en conformité avec la politique salariale de la Communauté, et d'autoriser la signature de ce contrat par le directeur général.

---

CE22-006

EMBAUCHE D'UN CONSEILLER EN RECHERCHE  
(ENVIRONNEMENT)

Il est résolu d'autoriser le directeur général à embaucher un conseiller en recherche pour pourvoir un poste vacant pour une durée de cinq ans, aux conditions et traitement annuel en conformité à la politique salariale de la Communauté et d'autoriser la signature de ce contrat par le directeur général.

---



CE22-007 EMBAUCHE D'UN CONSEILLER EN RECHERCHE (TRANSPORT)

Il est résolu d'autoriser le directeur général à embaucher un conseiller en recherche pour pourvoir un poste vacant pour une durée de cinq ans, aux conditions et traitement annuel en conformité à la politique salariale de la Communauté et d'autoriser la signature de ce contrat par le directeur général.

---

CE22-008 EMBAUCHE D'UN CONSEILLER EN RECHERCHE (HABITATION)

Il est résolu d'autoriser le directeur général à embaucher un conseiller en recherche pour combler un poste vacant pour une durée de cinq ans, aux conditions et traitement annuel en conformité à la politique salariale de la Communauté et d'autoriser la signature de ce contrat par le directeur général.

---

CE22-009 EMBAUCHE D'UN GRAPHISTE

Il est résolu d'autoriser le directeur général à embaucher un graphiste, pour pourvoir à un poste vacant, pour une durée de cinq ans, aux conditions et traitement annuel en conformité à la politique salariale de la Communauté, d'intégrer ce poste à la classe 8 et d'autoriser la signature de ce contrat par le directeur général.

---

CE22-010 EMBAUCHE D'UN ADJOINT ADMINISTRATIF (SECRÉTARIAT)

Il est résolu d'autoriser le directeur général à embaucher un adjoint administratif au secrétariat pour pourvoir un poste vacant pour une durée de cinq ans, aux conditions et traitement annuel en conformité à la politique salariale de la Communauté et d'autoriser la signature de ce contrat par le directeur général.

---



CE22-011

RENOUVELLEMENT ET EMBAUCHE DE TECHNICIENS EN  
GÉOMATIQUE

Il est résolu :

- D'autoriser le directeur général à renouveler le contrat de M. Sébastien Brûlé à titre de technicien en géomatique pour une durée de cinq ans, aux conditions et traitement annuel en conformité à la politique salariale de la Communauté et d'autoriser la signature de ce contrat par le directeur général ;
  - D'autoriser le directeur général à embaucher un technicien en géomatique dans l'équipe du bureau de projet de gestion des risques d'inondation (BPGRI), pour pourvoir à un nouveau poste prévu au budget 2022, pour une durée de cinq ans, aux conditions et traitement annuel en conformité à la politique salariale de la Communauté et d'autoriser la signature de ce contrat par le directeur général.
- 

CE22-012

MODIFICATION DE POSTE, RENOUVELLEMENT DE CONTRAT DE  
TRAVAIL ET EMBAUCHE D'UN AGENT DE DÉVELOPPEMENT  
AGROALIMENTAIRE

Il est résolu :

- De modifier les postes d'agents de maillage au sein de l'équipe d'aménagement pour des postes d'agents de développement agroalimentaire pour mieux refléter les travaux et tâches effectués dans le cadre de mise en valeur du territoire agricole ;
  - De renouveler le contrat de travail de Mme Isabelle Mailhot-Leduc, en qualité d'agent de développement agroalimentaire, pour une durée de cinq ans, du 1er février 2022 au 31 janvier 2027, aux conditions et traitement annuel en conformité avec la politique salariale de la Communauté, et d'autoriser la signature de ce contrat par le directeur général ;
  - D'embaucher un agent de développement agroalimentaire, pour pourvoir un poste vacant, pour une durée de cinq (5) ans aux conditions et traitement annuel en conformité avec la politique salariale de la Communauté et d'autoriser la signature de ce contrat par le directeur général.
- 

...2/

CE22-013

## RESSOURCES HUMAINES - MODIFICATIONS DE POSTES

Considérant que des ajustements doivent être apportés à l'organigramme de la CMM et que les modifications proposées n'impliquent pas globalement d'impacts budgétaires ;

il est résolu :

- de modifier l'organigramme et d'autoriser le directeur général à procéder aux modifications détaillées dans l'annexe A ci-jointe laquelle fera partie intégrante de la résolution, de renouveler les postes et de signer les contrats ;
  - d'autoriser la trésorière à procéder aux transferts budgétaires s'il y a lieu.
- 

CE22-014

## DÉVELOPPEMENT DE LA CARTE DYNAMIQUE DE LA CMM

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) souhaite accorder une subvention de 300 000\$ pour la réalisation d'une carte dynamique qui permettra de documenter, à l'aide de données reconnues et à jour, les transformations socio-économiques et l'évolution du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal;

ATTENDU QUE la Communauté a affecté, par sa résolution CC21-036, une somme de 420 000 \$ du Fonds de développement métropolitain pour le projet de développement de la carte dynamique de la Communauté;

ATTENDU QUE la Communauté souhaite rendre disponible à ses municipalités et partenaires cet outil de planification pour qu'ils puissent bénéficier d'une plateforme de travail commune pour analyser les enjeux métropolitains;

ATTENDU QUE les données de l'Observatoire Grand Montréal, qui est consulté par différents acteurs et par le grand public, seront intégrées à la carte dynamique pour bonifier les informations;

ATTENDU QUE le règlement intérieur du Comité exécutif relatif à la délégation de pouvoirs au directeur général permet des dépenses d'un maximum de 25 000\$;

ATTENDU QU'une présentation au Conseil de la CMM a été réalisé en décembre 2020.

Il est résolu :

D'autoriser le directeur général :

- à signer la version définitive de la Convention de subvention à intervenir entre le ministère des Affaires municipales et la Communauté concernant la réalisation d'une carte dynamique qui sera substantiellement conforme à la version jointe en annexe ;
  - à disposer d'un pouvoir de dépenser maximal de 50 000\$ aux seules fins de l'octroi de contrats nécessaires à la réalisation de ce projet.
-



CE22-015 APPEL D'OFFRES PUBLIC CONCERNANT L'INSTALLATION DE 5 STATIONS DE MESURE DES NIVEAUX D'EAU (COURS D'EAU LOCAUX)

Il est résolu d'autoriser un appel d'offres public pour l'installation de 5 stations de mesure des niveaux d'eau.

---

CE22-016 ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE PRÉALABLE À LA RÉVISION DU PMGMR

Il est résolu d'adjuger à la firme « Argus Environnement Inc. » le contrat de réalisation de l'étude préalable à la révision du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR), pour un montant forfaitaire de soixante-quatre mille cinquante-cinq dollars (64 055.00 \$) plus les taxes applicables, selon les termes et conditions de sa soumission, suite à l'appel d'offres sur invitation numéro 2976 et d'autoriser le directeur général à signer tout document requis à cette fin.

---

CE22-017 ADJUDICATION D'UN CONTRAT D'ACQUISITION D'IMAGERIE NUMÉRIQUE MULTISPECTRALE AÉROPORTÉE DU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ.

Il est résolu d'adjuger à la firme « Géolocation SPRCP inc.» le contrat d'acquisition d'imagerie numérique multispectrale aéroportée du territoire de la Communauté, pour un montant forfaitaire de cent trente-sept mille dollars (137 000 \$) plus toutes les taxes applicables, selon les termes et conditions de sa soumission, suite à l'appel d'offres numéro GEO-2021-08 et d'autoriser le directeur général à signer tout document requis à cette fin.

---

CE22-018 AVIS D'INTERVENTION GOUVERNEMENTALE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE DIGUE SUR LA PROPRIÉTÉ DE L'HÔPITAL EN SANTÉ MENTALE ALBERT-PRÉVOST À MONTRÉAL

Il est résolu d'informer le ministre de la Santé et des Services sociaux et la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation que le projet du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Nord de l'Île de Montréal visant la construction d'un talus et la mise à niveau du réseau de drainage pour la protection de l'Hôpital en santé mentale Albert-Prévost, localisé au 6 555 boulevard Gouin Ouest à Montréal, est conforme au Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Montréal, et également conforme au règlement de contrôle intérimaire 2019-78 concernant les plaines inondables et les territoires à risque d'inondation.

---



CE22-019

AVIS DE CONFORMITÉ DU PROJET D'HYDRO-QUÉBEC VISANT LA  
CONSTRUCTION DU NOUVEAU POSTE SAINT-MICHEL ET SON  
RACCORDEMENT SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE  
MONTRÉAL

Il est résolu d'informer le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles que le projet d'Hydro-Québec visant la construction du nouveau poste Saint-Michel à 315-25 kV et son raccordement sur le territoire de la Ville de Montréal est conforme au Plan métropolitain d'aménagement et de développement.

---

CE22-020

AVIS À LA MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE  
L'HABITATION CONCERNANT LE PROJET DE RÈGLEMENT 21-588  
MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE  
DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DES MASKOUTAINS

Il est résolu d'informer la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation que la Communauté est favorable au projet de règlement 21-588 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC Des Maskoutains visant à autoriser l'usage commercial « *marché aux puces* » en remplacement de l'usage « *vente, réparation, entreposage et location de remorques et de conteneurs* » dans l'aire d'affectation « *Agricole mixte A5 – Commerciale autoroutière* » sur le territoire de la municipalité de Saint-Simon, puisque ce projet de règlement ne compromet pas les efforts déployés par la MRC pour répondre aux attentes de l'orientation 10, et ce, dans une perspective de complémentarité quant aux exercices de planification métropolitaine et périmétropolitaine.

---

CE22-021

BILAN 2017-2020 DU PLAN MÉTROPOLITAIN DE GESTION DES  
MATIÈRES RÉSIDUELLES 2017-2024

Il est résolu de prendre acte du Bilan 2017-2020 du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles 2017-2024 et d'en autoriser la diffusion.

---

CE22-022

RAPPORT DE SUIVI 2019-2020 SUR L'APPLICATION DE LA  
RÉGLEMENTATION MÉTROPOLITAINE SUR L'ASSAINISSEMENT  
DES EAUX

Il est résolu de prendre acte du Rapport de suivi 2019-2020 sur l'application de la réglementation métropolitaine sur l'assainissement des eaux et d'en autoriser la diffusion.

---



CE22-023

LISTE DES ENGAGEMENTS CONTRACTÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Il est résolu de prendre acte de la liste des engagements contractés par le directeur général pour la période du 24 août 2021 au 14 janvier 2022, jointe à la présente.

---

CE22-024

DEMANDES DE LA CMM DANS LE CADRE DES CONSULTATIONS PRÉBUDGÉTAIRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Il est résolu :

- De prendre acte des demandes de la Communauté dans le cadre de l'élaboration du budget 2022-2023 du gouvernement du Québec ;
  - D'autoriser leur transmission au ministre des Finances, M. Eric Girard, et leur diffusion.
- 

CE22-025

DEMANDES DE LA CMM DANS LE CADRE DES CONSULTATIONS PRÉBUDGÉTAIRES DU GOUVERNEMENT DU CANADA

Il est résolu :

- De prendre acte de la lettre de la Communauté dans le cadre de l'élaboration du budget 2022-2023 du gouvernement du Canada.
  - D'autoriser sa signature par la présidente et sa transmission à la ministre des Finances, L'honorable Chrystia Freeland, avec copie conforme aux ministères concernés.
- 

CE22-026

PROMENADE FLUVIALE DU GRAND MONTRÉAL : DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT AU SEIN DE L'ORGANISME À BUT NON LUCRATIF POUR L'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS PROJÉTÉES

Il est résolu de désigner monsieur Stéphane Pineault, coordonnateur exécutif Politiques, interventions et développement, à titre de représentant de la Communauté au conseil d'administration provisoire de la Société de la Promenade fluviale du Grand Montréal (SOPROF).

---





CE22-027

PROTOCOLES DE VISIBILITÉ CONCERNANT LES ÉQUIPEMENTS À  
CARACTÈRE MÉTROPOLITAIN

Il est résolu :

- D'approuver le protocole de visibilité avec la Ville de Montréal ainsi que le protocole de visibilité avec le Cosmodôme de Laval et la Ville de Laval, en lien avec le financement accordé par la Communauté aux équipements à caractère métropolitain ;
  - D'autoriser le directeur général à signer ces protocoles de visibilité au nom de la Communauté.
- 

CE22-028

AVENANTS AUX ENTENTES TRAME VERTE ET BLEUE (PHASE 1)  
ET SENTIER CYCLABLE ET PÉDESTRE RELIANT OKA À MONT-  
SAINT-HILAIRE

Il est résolu :

- D'approuver le projet d'avenant à *l'Entente pour le financement des projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal* ainsi que le projet d'avenant à *l'Entente pour le financement du projet d'aménagement d'un sentier cyclable et pédestre entre Oka et Mont-Saint-Hilaire sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal* ;
  - D'autoriser le directeur général à signer les documents définitifs de ces avenants qui seront substantiellement conformes aux projets joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante.
- 

CE22-029

ACQUISITION DE 35 LOTS AU BOIS D'AUTEUIL À LAVAL –  
DOSSIER 2021-16

Il est résolu :

- D'inscrire le projet d'acquisition des 35 lots qui font l'objet de la demande de subvention de la Ville de Laval pour le Bois d'Auteuil à la liste consolidée des projets retenus du *Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain* ;
  - D'autoriser le financement de ce projet d'acquisition de milieux naturels à des fins de conservation, pour un montant n'excédant pas les deux tiers des dépenses admissibles jusqu'à concurrence d'une contribution maximale de 164 481 \$, incluant les taxes nettes, répartie à parts égales entre la Communauté et le gouvernement du Québec ;
  - D'autoriser le directeur général de la Communauté à signer tous les documents requis à cette fin.
-



CE22-030

ACQUISITION DU LOT 4 456 986 AU BOIS DE L'ÉQUERRE À  
LAVAL – DOSSIER 2020 49

Il est résolu :

- D'inscrire le projet d'acquisition du lot 4 456 986 au bois de l'Équerre de la Ville de Laval à la liste consolidée des projets retenus 2020-2025 du *Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain, phase II* ;
  - D'autoriser le financement de ce projet d'acquisition de milieux naturels à des fins de conservation; pour un montant n'excédant pas les deux tiers des dépenses admissibles jusqu'à concurrence d'une contribution maximale de 605 407 \$ incluant les taxes nettes, répartie à parts égales entre la Communauté et le gouvernement du Québec ;
  - D'autoriser le directeur général de la Communauté à signer tous les documents requis à cette fin.
- 

CE22-031

ACQUISITION DES LOTS 4 920 986 ET 5 103 900 DANS LE BOISÉ DU  
TREMBLAY À LONGUEUIL – DOSSIER 2021-06

Il est résolu :

- D'inscrire le projet d'acquisition des lots 4 920 986 et 5 103 900 dans le boisé Du Tremblay à Longueuil à la liste consolidée des projets retenus du *Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain*;
  - D'autoriser le financement de ce projet d'acquisition de milieux naturels à des fins de conservation pour un montant n'excédant pas les deux tiers des dépenses admissibles jusqu'à concurrence d'une contribution maximale de 9 820,65 \$, incluant les taxes nettes, répartie à parts égales entre la Communauté et le gouvernement du Québec;
  - D'autoriser le directeur général de la Communauté à signer tous les documents requis à cette fin.
-



CE22-032

PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN SENTIER CYCLABLE À LONGUEUIL –  
H-RV-4 (BOUL. LA FAYETTE, LONGUEUIL)

Il est résolu

- D'approuver, en vertu de l'article 4 du *Programme d'aide financière pour le projet d'aménagement d'un sentier cyclable et pédestre entre Oka et Mont-Saint-Hilaire*, la modification du tracé du segment H-b3-4 proposée par la Ville de Longueuil et de renommer ce segment H-rv-4 ;
  - D'approuver, dans le cadre de ce programme, le projet d'aménagement cyclable du segment H-rv-4 présenté par la Ville de Longueuil, conformément aux conditions de ce programme et à la demande de financement ;
  - D'autoriser le financement du projet pour un montant n'excédant pas les deux tiers des dépenses admissibles liées à la réalisation du projet, et ce, jusqu'à concurrence d'une contribution maximale de 268 883,84 \$, incluant les taxes nettes, répartie à parts égales entre la Communauté et le gouvernement du Québec, selon les termes du programme ;
  - D'autoriser le directeur général à signer tous les documents requis à cette fin.
- 

CE22-033

REMBOURSEMENT DES DÉPENSES ADMISSIBLES POUR LA  
CONSTRUCTION DE LA PASSERELLE NORMANDIE - SENTIER CYCLABLE  
ET PÉDESTRE ENTRE OKA ET MONT SAINT-HILAIRE

Il est résolu

- D'approuver le versement à la Ville de Longueuil de l'aide financière de 2 661 989,92 \$ (incluant les taxes nettes) pour la réalisation de la passerelle de Normandie faisant partie du segment H-rv-10 du sentier cyclable et pédestre reliant Oka à Mont-Saint-Hilaire (initialement le segment H-b3-10), compte tenu que, selon la correspondance de la Ville de Longueuil, celle-ci complètera et financera la partie du segment située sur la rue Bord-de-l'Eau dès que la planification urbaine de ce secteur sera finalisée ;
  - D'autoriser le directeur général à signer tous les documents requis à cette fin.
-



CE22-034

PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN SENTIER CYCLABLE ET PÉDESTRE À  
SAINT BRUNO DE-MONTARVILLE

Il est résolu :

- d'approuver, en vertu de l'article 4 du *Programme d'aide financière pour le projet d'aménagement d'un sentier cyclable et pédestre entre Oka et Mont-Saint-Hilaire* (Programme), la modification du tracé du segment J-a6-14, et le regroupement des segments J-rv-14, J-b6-1, J-b6-2, J-b6-3 et J-b6-6 proposés par la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville afin de combiner les enveloppes financières de ces segments ;
  - d'approuver, dans le cadre du Programme, le projet d'aménagement cyclable des segments J-rv-14, J-b6-1, J-b6-2, J-b6-3 et J-b6-6 présenté par la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville, conformément aux conditions du Programme et à la demande de financement ;
  - d'autoriser le financement de ce projet pour un montant n'excédant pas les deux tiers des dépenses admissibles jusqu'à concurrence d'une contribution maximale de 165 810,26 \$ incluant les taxes nettes, répartie à parts égales entre la Communauté et le gouvernement du Québec, selon les termes du programme ;
  - d'autoriser le directeur général de la Communauté à signer les documents requis à cette fin.
- 

CE22-035

HOMMAGE À M. JEAN BOUCHARD

Il est résolu de saluer la contribution de Monsieur Jean Bouchard, maire de Mirabel de 2013 à 2021, au développement de la Ville de Mirabel et de la région métropolitaine et d'exprimer nos plus sincères condoléances à sa famille et à ses collègues à la suite de son décès, le 9 décembre 2021, après un long combat contre le cancer.

---

CE22-036

RAPPORT DU RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE

Il est résolu de prendre acte du Rapport 2021 concernant l'application du Règlement numéro 2019-77 sur la gestion contractuelle de la Communauté métropolitaine de Montréal et d'autoriser son dépôt au Conseil.

---



CE22-037

NOMINATION AU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE

Il est résolu de recommander au Conseil de nommer M. Louis Marineau comme membre du comité consultatif agricole en remplacement de M. Claude Théorêt, à titre de producteur agricole représentant la Fédération de l'Union des producteurs agricoles Outaouais-Laurentides.

---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Les résolutions CE22-001 à CE22-037 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

---

Valérie Plante  
Présidente

---

Tim Seah  
Secrétaire

## Liste des documents déposés

### 1. Demandes adressées au Gouvernement du Québec

*Demandes d'entériner la proposition d'Exo de modifier son modèle d'affaires afin qu'elle puisse être propriétaire de ses autobus et de ses garages d'entretien pour bénéficier des aides gouvernementales pour l'achat d'autobus électriques et des garages d'entretien afférents*

- Résolution numéro 2021-09-439 du 27 septembre 2021 de la Ville de Beloeil ;
- Résolution numéro 2021-10-510 du 5 octobre 2021 de la Ville de Boisbriand ;

*Demandes des municipalités rurales au MAPAQ*

- Résolution numéro 2021-10-009 du 4 octobre 2021 de la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil ;
- Résolution numéro 21-10-261 du 5 octobre 2021 de la Ville de Saint-Philippe ;
- Résolution numéro 260-2021 du 6 décembre 2021 de la Municipalité de Verchères.

*Réforme de la Loi sur l'expropriation – Appui à l'UMQ*

- Résolution numéro 2021-12-243 du 8 décembre 2021 de la MRC de Thérèse-de-Blainville ;
- Résolution numéro 2021-12-427 du 14 décembre 2021 de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines.

### 2. Demandes de modification de la démarche de mise à jour du PMAD

- Résolution numéro 21-10-823 du 4 octobre 2021 de la Ville de Vaudreuil-Dorion ;
- Résolution numéro 9591-10-2021 du 4 octobre 2021 de la Municipalité de Saint-Isidore ;
- Résolution numéro 2021-10-006 du 4 octobre 2021 de la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil ;
- Résolution numéro 21-10231 du 4 octobre 2021 de la Ville de Richelieu ;
- Résolution numéro 2021-10-154 du 4 octobre 2021 de la Ville de Léry ;
- Résolution numéro 2021-10-277 du 5 octobre 2021 de la Ville de l'Île-Perrot ;
- Résolution numéro 157-21 du 5 octobre 2021 de la Municipalité de St-Jean-Baptiste ;
- Résolution numéro 267-10-2021 du 5 octobre 2021 de la Municipalité de Saint-Mathieu ;
- Résolution numéro 2021-10-104 du 5 octobre 2021 de la Municipalité de Terrasse -Vaudreuil ;
- Résolution numéro 2021-10-338 du 5 octobre 2021 de la Ville de Pincourt ;
- Résolution numéro 2021-10-365 du 5 octobre 2021 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges ;
- Résolution numéro 2021-10-379 du 5 octobre 2021 de la Ville de Mercier ;
- Résolution numéro 2021-10-405 du 5 octobre 2021 de la Ville de Notre-de-Dame-de l'Île-Perrot ;
- Résolution numéro 21-10-394 du 6 octobre 2021 de la Ville de Carignan ;
- Résolution numéro 21-10-347 du 14 octobre 2021 de la MRC de La Vallée-du-Richelieu ;
- Résolution numéro 21-10-258 du 20 octobre 2021 de la MRC de Rouville.
- Résolution numéro 2021-10-249 du 20 octobre 2021 de la MRC Beauharnois-Salaberry ;
- Résolution numéro 2021-11-345 du 22 novembre 2021 de la Ville de Saint-Basile-Le-Grand
- Résolution numéro 412-11-21 du 23 novembre 2021 de la Ville de Sainte-Catherine ;



- Résolution numéro 567-11-21 du 23 novembre 2021 de la Ville de Saint-Constant ;
- Résolution numéro 2021-12-359 du 6 décembre de la Ville de La Prairie ;
- Résolution numéro 2021-12-553 du 7 décembre de la Ville de Chambly ;

### **3. Pour information**

- Correspondance de M. Francis Bouchard, du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques datée du 18 octobre 2021 concernant le statut provisoire de protection conféré au paysage humanisé projeté de l'Île-Bizard.

#### RCI – Désignation d'inspecteurs métropolitains locaux

- Résolution numéro 2021-10-406 du 5 octobre 2021 de la Ville de Notre-Dame-de l'Île-Perrot ;
- Résolution numéro 522-17-11-21 du 17 novembre 2021 de la Ville de Repentigny ;
- Résolution numéro CM-20211207-1077 du 7 décembre 2021 de la Ville de Laval.
- Résolution numéro 2021-12-338 du 14 décembre 2021 de la Ville de L'Île-Perrot ;